

# *La gestion du risque et de la sécurité: l'exemple de Nenette, Guede Wouro dans la vallée du fleuve Sénégal*

**Mamadou DANSOKHO**  
Université Cheikh Anta Diop  
Dakar, Sénégal

## **I. INTRODUCTION**

Notre hypothèse dans cette recherche est la suivante : dans le cadre de la reproduction sociale des populations se pose la question des modalités de gestion des risques.

La notion de risque recouvre tout événement imprévu ou exceptionnel, source de déficits graves des ressources d'origine agricole ou animale.

Outre les risques attachés aux conditions agro-écologiques, les politiques économiques elles-mêmes peuvent être porteuses de risques pour les populations.

La gestion des risques prend une acuité particulière dans des conditions de précarité, c'est-à-dire lorsque les conditions du milieu ne permettent plus d'assurer un renouvellement certain des acteurs socio-économiques dans le domaine alimentaire.

Le problème se pose alors à un double niveau : connaître les conditions locales de la production (conditions agroclimatiques, conditions sociales de la production, type de production), et déceler les cadres référentiels de gestion du risque, la combinaison des réponses et leur fonctionnement à cet effet.

L'axe de cette réflexion est que la gestion du risque est fonction des conditions locales qui, à leur tour, permettent d'identifier les variables génératrices de risques. Dès lors, les réponses seront recherchées dans un référentiel et/ou plusieurs cadres (concessions, groupements villageois) seront fonction de la nature, de la durée et de la combinaison des variables risques qui sont en jeu.

La gestion du risque dans les sociétés rurales a été l'objet d'une préoccupation majeure dans la littérature économique.

Les travaux de Jones (1960) et Schultz (1964) montrent que les agriculteurs sont loin d'être réfractaires à tout changement, en particulier ils réagissent aux variations de prix tout comme l'*Homo-économus* des modèles économiques. Selon Schultz (1960), les paysans sont pauvres mais efficaces. Ils font juste le meilleur possible avec la technologie et les ressources dont ils disposent, c'est-à-dire que l'agriculteur se comporte comme s'il avait pour objectif la maximisation du profit.

Dans l'analyse de Schultz, l'agriculture traditionnelle est soumise aux lois de la concurrence pure et parfaite et de l'efficacité parétienne.

C'est une agriculture, où la technologie et la population sont stationnaires. L'inégal contrôle des moyens de production est sans conséquence sur l'allocation des ressources. Il n'y a aucune distinction entre l'exploitation paysanne et l'exploitation capitaliste.

D. W. Bromley et J. P. Chavas (1989) suggèrent que les problèmes courants de l'agriculture dans les régions semi-arides soient imputables à l'espace restreint des transactions. L'allocation des ressources et l'échange de biens et services exigent l'institution de contrats implicite et/ou explicite.

La prise en compte de tels contrats aiderait à la maîtrise du risque parmi les individus en particulier :

- en réduisant le besoin de diversification, ces contrats stimulent la spécialisation, accroissent la productivité par une division du travail ;

- en améliorant l'allocation du risque, les contrats contingents rendent les contrats inconditionnels attractifs pour les agents économiques.

Le développement des échanges marchands conduit les régions et nations à bénéficier davantage des opportunités du commerce à partir de leur avantage comparatif.

L'hypothèse de la maximisation de l'espérance de la fonction d'utilité de V. Neuman-Morgenstern constituera l'instrument d'analyse de l'allocation du risque.

J. E. Stiglitz se situant dans une perspective macro-économique aborde le risque et l'agriculture dans le cas du Sénégal. "Un point central de l'économie sénégalaise est l'importance du risque : la production agricole est très variable et il y a eu des fluctuations marquées dans le prix de vente de l'arachide avec une variation correspondante dans le prix de vente de l'huile d'arachide". L'application de l'analyse d'équilibre générale permet à Schultz d'évaluer les conséquences des risques (agro-économiques et les modifications de prix) sur le paysan individuel et le gouvernement.

Les travaux de Bromley-Chavas, Schultz et Stiglitz, s'inscrivent dans la tradition néoclassique.

M. Lipton (1968) dans une perspective théorique différente montre dans les conditions relatives à l'incertitude, l'interruption du processus de reproduction de l'exploitation paysanne.

L'agriculteur en tant que "maximiseur" est contraint par une pluralité de facteurs (sociaux, culturels, religieux) et par la nécessité de s'assurer contre le risque. Les différences d'ordre économique entre les agriculteurs sont vraisemblablement plus corrélées aux facteurs non-économiques dans les sociétés traditionnelles que dans les sociétés avancées, simplement parce que ces facteurs sont moins uniformes parmi les agriculteurs des sociétés traditionnelles.

Les théories de la décision (théorie des jeux et théorie de l'apprentissage) seront les instruments d'analyse du comportement de l'agriculteur.

Lipton, comme les auteurs précédents, se concentre sur le décideur individuel. En outre, il reste silencieux sur une hypothèse fondamentale la maximisation de l'espérance d'utilité.

Le thème de cette recherche est "les stratégies de survie et de sécurité alimentaire en milieu rural".

Les stratégies de survie et de sécurité alimentaire en milieu rural consistent, pour les acteurs, à se prémunir contre les risques attachés à une production agricole ou animale aléatoire.

Autour de cet objectif général de la gestion du risque et de la sécurité dans des conditions de précarité, trois sous objectifs sont visés :

- 1) Mettre en évidence les facteurs source de risques et de précarité relatifs au milieu de l'étude.

2) Etudier et analyser les stratégies élaborées par les acteurs au niveau du village en réponse aux variables risques.

3) Apporter un éclairage nouveau sur la question foncière en liaison avec la gestion du risque.

Pour atteindre ces objectifs, la présente étude a pour cadre général : la vallée du Fleuve Sénégal.

## LA REGION DU FLEUVE

Historiquement, la région du fleuve a constitué une pièce maîtresse dans le dispositif français en vue de contrôler l'arrière pays. En effet, comme le note Barry (1988), "Relié directement au commerce de longue distance de la boucle du Niger et au Sahara, le haut fleuve occupe une position stratégique dans l'histoire économique de la Sénégambie. C'est en effet le terminus des différents courants commerciaux à dos de cheval de l'Est, d'âne du Sud et de chameau du Nord et en même temps le point de relais et de distribution pour le commerce le long du fleuve. La construction du Fort de Saint-Louis à l'embouchure du fleuve Sénégal et de celui de Saint-Joseph, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le Gayaaga assure le monopole français dans toute la vallée du fleuve Sénégal depuis l'embouchure jusqu'au haut fleuve à la porte du Soudan".

Aux hésitations des premières décennies d'indépendance de mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal, la sécheresse qui a durement éprouvé la région sahélienne a, du même coup, rendu nécessaire la construction d'ouvrages hydro-agricoles. Elle devient de ce fait la clef de voûte qui doit assurer au pays l'autosuffisance alimentaire à l'horizon du vingtième siècle finissant.

La vallée du fleuve Sénégal, dans sa partie sénégalaise, s'étend de Saint-Louis à Bakel sur une distance de 700 km.

Selon le critère hydrique, trois strates bien différenciées sont perceptibles dans le bassin versant du Fleuve Sénégal :

- Le Delta, en aval de Richard-Toll est une zone d'inondation d'une superficie de l'ordre de 25 000 ha.

- La Vallée proprement dite d'une largeur moyenne de 15 km et qui forme un croissant de 400 km. Suivant la hauteur de la crue, le lit majeur inondé peut présenter plus de 500000 ha de terres alluvionnaires cultivables.

- La haute vallée en amont de Bakel, au confluent du Bafing, du Bakoy et de la Falémé.

Le régime hydrique du fleuve dépend de la pluviométrie comprise entre 300 et 800 mm selon les zones. Celui-ci détermine toute la vie agricole du bassin : cultures pluviales sur le Jeeri et cultures de décrue et irriguées dans les cuvettes en saison sèche. A l'opposition classique entre une saison sèche et une pluvieuse, on distingue trois micro-climats : le climat sub-canarien sur le littoral de Saint-Louis à l'embouchure, plus ou moins maritime dans le Delta et continental vers l'amont.

Les sols de la vallée du fleuve Sénégal sont constitués des dépôts alluvionnaires transportés par le fleuve et prélevés aux différentes portions de son bassin versant.

La majorité de la population de la vallée est Pular. Les Pular occupent une frange qui va de Fanaye (Podor) à Waounde (Matam). Les Ouolofs appelés Waalo-Waalo habitent le bas fleuve. Dans la haute vallée, on rencontre des Bambaras, des Malinkés, des Soninkés, des Peulhs et des Maures. Enfin, il y a lieu de citer la population immigrée de quelques villages de colonisation d'implantation récente.

Sur le plan administratif, la région se compose de trois départements Dagana, Matam et Podor.

Le dépouillement de la littérature et des données afférentes à la région du Fleuve Sénégal et au pays tout entier nous a conduit par un choix raisonné au département de Podor.

Podor est la frange la plus au Nord de la Région du Fleuve.

On y enregistre d'importants écarts thermiques la pluviométrie de la zone est la plus faible du pays.

La sécheresse a rompu l'équilibre du système de production fondé sur :

- l'élevage (la production fourragère y est très faible, moins de 100 kg/ha),
- la pêche est fortement menacée et la faune se raréfie,
- le déboisement s'accélère avec les aménagements hydro-agricoles et les paysans qui abattent la portion congrue restante pour des nécessités de survie.

Podor ne dispose pas de complexe agro-industriel comme Richard-Toll, le département voisin.

L'immigration, bien qu'importante dans la Région du Fleuve, ne génère pas de fonds aussi importants comme c'est le cas à Matam.

La superficie moyenne dans les périmètres irrigués villageois est de 0,30 ha alors que la superficie économiquement rentable est estimée à 0,75 ha.

Le désengagement de l'Etat du secteur agricole et une plus grande libéralité dans l'accès aux facteurs de production moderne, fragilisent davantage les conditions de la production et de la reproduction des populations.

Dans le département de Podor, le choix s'est porté sur l'arrondissement de Ndioum, précisément sur Nénette dans le Jeeri, et Guédé-wouro son correspondant dans le waalo.

## **NENETTE**

Nénette dans la communauté rurale de Guédé-village est accessible par le village d'Agnam-Tonguel, une piste de dix kilomètres en plein jeeri y conduit.

Village Peulh, Nénette et ses hameaux totalisent 1. 211 habitants en 1986. L'infrastructure est concentrée à Nénette. L'habitat est constitué de cases construites en banco ou en paille. Quelques concessions se distinguent par la solidité de leurs habitations.

Les activités exercées par les populations sont l'agriculture (irriguée, de décrue et pluviale) et l'élevage. L'artisanat est très peu représenté. Enfin, il convient de noter l'importance de la recherche de fourrage et de bois.

## **LES SYSTEMES DE PRODUCTION A NENETTE**

Les modes de tenure et de gestion du foncier à Nénette sont façonnés par la structuration sociale en castes de la société Haal-Pular.

Au sommet les lawakés, parmi les rimbés (nobles) et au bas de l'échelle sociale les mathioudos (captifs). L'origine de la propriété foncière au waalo des deux autres grands groupes tient aux donations faites par l'Ardo qui est lawaké.

A d'autres siècles, d'autres logiques. Là où le colonisateur a échoué ; le législateur sénégalais dès les premières années de l'indépendance réagit en rendant caduques toutes les techniques employées par le colonisateur (immatriculations, livret foncier). Trois actions décisives seront prises par l'Etat sénégalais.

D'abord, la loi de 64 dessaisit les anciens maîtres de la terre de leur droit au profit du domaine national. Ensuite la loi de 72 portant réforme administrative et territoriale confie la gestion foncière au conseil rural. Et enfin, dans le contexte de la libéralisation

en vigueur, les lois 83/07 du 20 janvier 1983 et 84/37 du 17 mai 1984 instituant réforme du mouvement coopératif et constitution du groupement d'intérêt économique.

La compréhension des modes de tenure et de gestion du foncier exige la prise en charge simultanée de la structure traditionnelle du foncier et des réformes introduites par le législateur sénégalais (1964, 1972 et 1983 ou 1984).

Deux sous-systèmes de culture et d'élevage bien distincts apparaissent à Nénette le système traditionnel et la culture irriguée.

## **LE SOUS-SYSTEME DE CULTURE ET D'ELEVAGE TRADITIONNEL**

Il repose sur l'exploitation judicieuse de l'éco-système la mise en valeur alternée des terres du jeeri et du waalo, en fonction du niveau des précipitations et de la hauteur de la crue.

**Le jeeri.** Les terres du jeeri n'ont jamais été l'objet d'appropriation nette du point de vue d'une codification précise des règles et normes. Elles sont pauvres et entièrement dépendantes du régime des pluies. Dès l'hivernage, l'activité agricole est concentrée à Nénette (cultures de mil-souna, mil sorgho, niébé et béref).

**Le waalo.** Dès la décrue, les populations se déplacent à Guédé-wouro au waalo, pour les cultures de décrue (mil - sorgho, maïs, arachides, patates) et le maraîchage.

L'activité d'élevage prend en compte les contraintes du milieu naturel. Utiliser les points d'eau temporaires que les pluies font apparaître à la lisière du wallon et dans le jerez, exploiter en saison sèche au wallon les pâturages verts, libérés par la décrue et pratiquer une seconde campagne de culture.

## **LE SOUS-SYSTEME DE CULTURE IRRIGUEE**

La SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal et de la Falémé), créée en 1965, a pour mission de promouvoir la riziculture irriguée. L'action de cette société s'est traduite par la création de trois structures : les grands aménagements, les aménagements intermédiaires et les périmètres irrigués villageois (P.I.V.). La dernière structure qui intéresse les populations de Nénette a été initiée en 1977. Le P.I.V. est construit manuellement par les paysans volontaires avec l'appui de l'encadrement de la SAED. La superficie moyenne (20 à 25 ha) est répartie en parcelles égales entre les paysans volontaires qui se constituent en groupement de producteurs (GP) ou en groupement d'intérêt économique (GIE), dans lequel ils peuvent entreprendre toute activité légale, y compris l'accès au crédit.

Dans le village de Nénette/Guédé Wouro, les unités d'enquête gallé (concession) et foyré (cuisine) ont été choisies de telle sorte qu'elles reflètent la pluralité des situations. Pour ce faire, le support technique utilisé est l'analyse discriminante, ce qui exclut d'emblée une enquête à l'échelle du village entier.

- les unités d'enquête ont été classées d'abord selon quatre critères :
- le genre du chef de concession,
- la position sociale du chef de concession (noble ou captif)
- les activités exercées agro-pasteur, commerçant.

Ensuite, on a introduit deux autres sous-critères

- la nature et la permanence de l'activité commerciale,
- la capacité du chef de concession.

L'application de ces critères à la liste des concessions du village nous a permis de retenir quatorze concessions sur les vingt trois que compte le village.

Dans un second temps, l'on a procédé à une étude du village (position géographique, route, moyens de transport, infrastructures, identification des circuits d'échange).

Ce travail donna lieu à l'établissement du plan du village et du schéma des circuits d'échange.

Les difficultés rencontrées au cours de ce travail ont trait à la forte mobilité des populations, au recueil de données relatives au cheptel et aux productions auto-consommées (mil, beref, etc.).

## **II. LES FACTEURS DE PRECARISATION DES CONDITIONS DE PRODUCTION ET DE REPRODUCTION DES POPULATIONS DE NENETTE**

“Nous venons de Guédé-Wouro dans le Waalo, nous sommes toujours en transhumance : pendant l'hivernage nous sommes dans le Jeeri à Nénette. En ces moments, si la décrue commence, personne ne reste au village, tout le monde remonte au waalo, chacun ayant son champ”.

“Au début, il y avait les inondations, tes semences, ta pioche, tu cultives, on ne te demande rien, tu surveilles, personne ne te demande des engrais, du gas-oil, tout revient à toi tout seul. Dès qu'il pleut tu vas au Jeeri, tu cultives.”

Le mil du Waalo ne revenait pas, il y a du mil au Waalo, et il y a du mil, du beref, du niébé au Jeeri. Avec l'élevage, la femme disposait de beurre de vache en quantité importante dans les dames-jeannes. En ces temps, la femme s'habillait par la vente de l'huile, avec les échanges de lait caillé à Agnat et Guède, elle revenait avec beaucoup de provisions. La fatigue des femmes était la construction des cases, quant aux hommes, c'est la réfection des clôtures”.

Les propos ci-dessus tenus par deux interlocuteurs illustrent l'alternance et la complémentarité des activités économiques entre les deux zones agro-écologiques : le Waalo et le Jeeri. Le niveau satisfaisant du régime des pluies et la régularité des crues offrent de réelles possibilités à la mise en culture de tous les types de terres. La pluralité des variétés culturales, leur cycle agricole convergent et la disponibilité des réserves assuraient l'alimentation en céréales et légumineuses des populations toute l'année.

Avant la fin des années 60 et le début des années 70, ce système d'alternance et de complémentarité entre le Waalo et le Jeeri assurait l'auto-suffisance alimentaire des populations.

Dans les années, Nénette est l'image inversée de la description ci-dessus. Aucune forêt digne de ce nom n'y existe, le sol est quasi-dénudé (quelques touffes d'herbes) . Il n'y a ni cultures de cases, ni arbres fruitiers à l'intérieur des concessions.

Au Jeeri, le beref et l'oseille sont cultivés en association ; le mil a presque disparu. Quant au niébé, il est la proie des granivores et des insectes. Au Waalo, seules les terres situées sur les berges immédiates offrent encore une production satisfaisante de mil et de patate.

La recherche de bois de chauffe, de bois de construction et de paille se fait sur de longues distances, mobilisant la presque totalité du temps des ménages.

Les produits transformés (huile, riz, cube Maggi, thé, sucre, lait en poudre) prennent le dessus et ne sont accessibles la plupart du temps que moyennant la disponibilité de liquidités monétaires.

Au plan de la composition démographique, les femmes adultes dominant de très loin la même tranche masculine. Les hommes sont partis vers des lieux plus cléments. Au niveau des formes communautaires du travail, seul subsiste le Ildaol dofall' qui ne fait

référence aucunement à la classe d'âge. Ce départ massif signifie l'enrôlement très tôt des jeunes enfants dans le procès de production (gardiennage, recherche de paille) et un travail accru des femmes (construction des cases, transport d'eau, recherche de paille, de bois de chauffe, tissage). Les témoins de l'intervention de l'Etat moderne sont le forage, l'introduction de la charrette, les cultures irriguées (tomates, riz), la construction du marché hebdomadaire et de la route nationale n° 2.

La fresque ci-dessus traduit le fait que l'équilibre judicieux de l'exploitation de l'écosystème a été perturbé. La dégradation de celui-ci est d'abord le résultat de l'action d'une série de facteurs en particulier la dégradation des conditions agro-écologiques et la Nouvelle Politique Agricole.

## **II.1. - LA DEGRADATION DES CONDITIONS AGRO-ECOLOGIQUES**

Les moyennes des précipitations récentes et à long-terme indiquent que le trait majeur est le déficit pluviométrique. Ainsi pour Podor, la moyenne avant 1972 s'établit à 317 mm, entre 1972-87 celle-ci n'est plus que de 172 mm.

La raréfaction des pluies a provoqué un abaissement général des nappes, une réduction importante du débit du fleuve Sénégal et de ses affluents.

La sécheresse de 1972 qui se particularise par sa durée et son étendue a eu pour conséquences :

- la réduction massive des cultures vivrières de décrue : les inondations n'ont pas lieu ; là où elles ont lieu, elles ont donné des rendements médiocres ;
- la baisse des précipitations a eu pour effet la destruction d'une grande partie des pâturages, ce qui a durement affecté le cheptel,
- la grande sécheresse de ces dernières décennies et la construction des digues fluviales sur la rive gauche ont entraîné la disparition de la pêche de la vallée,
- le déboisement des forêts suite aux aménagements et à l'augmentation de la demande en bois et en charbon.

## **II.2. LE REGIME FINANCIER ET LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE**

Face à ces conditions agro-écologiques éprouvantes, la culture irriguée s'est affirmée comme la seule option susceptible de sécuriser la production agricole. Outre ce changement technologique décisif, la Nouvelle Politique Agricole introduit des innovations majeures dans le secteur agricole.

Parmi les objectifs déclarés de la Nouvelle Politique Agricole, figurent en bonne place l'accroissement du revenu paysan et la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Par rapport à l'agriculture irriguée dans la période d'après-barrage trois mesures de la N.P.A. devraient avoir un impact décisif : le régime foncier, la politique céréalière, et le financement du développement rural.

a) Le régime foncier : les modifications de la législation foncière en vigueur doivent permettre :

- la suppression des zones pionnières ; l'intégration harmonieuse des nouveaux membres des communautés rurales et leur accès à la terre ;

- l'installation dans des conditions acceptables pour tous y compris les entreprises agro-industrielles quelle que soit leur forme ;
- l'application des critères de mise en valeur aux attributaires ;
- la récupération du coût d'une partie des investissements assurés par la puissance publique.

b) La politique céréalière et le niveau des prix : afin de promouvoir la production et la consommation des céréales locales, trois actions sont prises :

- encourager la production par des prix au producteur indicatifs et garantis par l'Etat ;
- créer un différentiel de prix favorable aux céréales locales par rapport aux céréales importées par un relèvement du prix des dernières ;
- accroître rapidement les aménagements nouveaux, et diminuer l'intervention financière de l'Etat.

c) Le financement du développement rural : Dans ce domaine, il s'agit du désengagement financier de l'Etat, par le transfert de charges auparavant supportées par la puissance publique aux paysans. Cela s'est traduit par :

- le dépérissement quasi-total des sociétés de développement rural ;
- la participation des paysans au financement des investissements agricoles, notamment par la prise en charge des amortissements des aménagements hydro-agricoles : les emprunts faits par l'Etat pour aménager seraient assumés par les paysans au prorata de la superficie qu'ils occupent, et remboursés à l'Etat sous forme de redevances prélevées sur la récolte.
- la suppression des subventions aux intrants et leur cession à prix-coûtant ;
- la mise en place d'un système de crédit devant assurer avant tout la viabilité de l'institution.

L'application effective de la loi sur le domaine national en 1980 dans la vallée et le contexte actuel de la NPA ont deux conséquences perceptibles l'accroissement des tensions sur le foncier et le risque d'une marginalisation accrue de l'agriculture paysanne.

La tension foncière la terre, facteur de production essentiel, est limitée par la nature. La nécessité d'accueillir de nouveaux intervenants institutionnels mais aussi privés risque d'accroître les tensions foncières. Si les terres irrigables sont généralement abondantes, les bonnes terres bien situées et aménageables à peu de frais sont déjà nettement plus rares. Les nouvelles opportunités ouvertes par les barrages et l'agriculture privée irriguée, et la prise en compte par anticipation de la valeur des terres génèrent une concurrence foncière accrue. Concurrence entre les exploitants traditionnels ou les candidats à une affectation mais aussi entre ces exploitants, les paysans aidés par les ONG et les firmes agro-business. Bon nombre de ces demandes émanent maintenant de personnes résidant à Dakar ; commerçants, industriels.

La marginalisation de la paysannerie : "maintenant il ne pleut plus, il faut se tourner vers le gouvernement ; les engrais pour enrichir le sol, les produits pour tuer les herbes ; ce que tu produis tu n'en possèdes qu'une partie, les trois autres sont pour le gouvernement".

Ces propos tenus par un de nos interlocuteurs reflète la mutation radicale, par rapport à la logique des systèmes de production traditionnelle, d'une agriculture d'autoconsommation sans incorporation de facteurs de production moderne en une agriculture plus technique et entièrement insérée dans le circuit marchand en amont (gasoil, engrais...et en aval (commercialisation des produits).

L'insertion dans le circuit marchand signifie que des recettes monétaires doivent couvrir et dépasser les coûts monétaires de production, pour qu'il puisse y avoir rentabilité, profit et reproduction de l'exploitation.



L'allocation des facteurs de production en agriculture irriguée, les moyens techniques nécessaires à l'aménagement et surtout l'exploitation des superficies même réduites sont considérablement coûteux et hors de la portée des paysans de la vallée. Le retrait de l'Etat et le transfert des charges aux populations, la suppression des subventions aux intrants et la hausse continue des prix des denrées de consommation et une politique de crédit agricole libérale, font que les paysans de la vallée, aussi bien à titre individuel que collectif, disposent de peu de moyens de mise en valeur.

La notion de mise en valeur de la loi sur le domaine national signifie accorder la prééminence à celui qui possède les moyens. Par le jeu des affectations et désaffectations (en cas de non mise en valeur), le risque est alors d'assister à une concentration des bonnes terres, qui reflète la concentration des moyens financiers entre les divers acteurs : l'Etat, les groupements, les élites locales du pays, les firmes privées. Dans plusieurs zones des groupements, coopératives ont demandé et obtenu des terres mais restent souvent sans moyens.

Ainsi, rien que dans la communauté rurale de Guédé-Village, 600 groupements ont fait l'objet d'attribution. Nénette à lui seul dispose de 3 groupements couvrant une superficie de 253 ha qui sont dans l'attente d'une mise en valeur.

Outre ces deux facteurs (la loi sur le domaine national, la N.P.A.) sources de risque, les événements d'avril 89 ont porté un lourd préjudice à la stabilité politique et sociale, condition nécessaire à l'activité économique. Ainsi, des milliers d'hectares ne sont plus en mesure d'être valorisés, suite à l'insécurité régnant le long du fleuve Sénégal.

La fragilité des conditions agro-climatiques, les contraintes liées à la Nouvelle Politique Agricole, le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie définissent l'espace risque dans lequel baignent les populations de Nénette. Loin de subir passivement ces contraintes, les populations, lentement mais sûrement, élaborent des stratégies qu'elles sont à même de gérer, stratégies qui préfigurent l'avenir de la vallée.

### **III. LES STRATEGIES DE GESTION DU RISQUE**

Quatre grandes stratégies de gestion du risque sont pratiquées par les populations de Nénette :

- la gestion de l'espace agro-écologique - la stratégie sécurisation du foncier au Waalo - la gestion du besoin de liquidités : le pseudo-troc - l'émigration.

#### **III.1. LA GESTION DE L'ESPACE AGRO-ECOLOGIQUE**

L'alternance des activités entre le Jeeri et le Waalo, la spécificité des deux zones agro-écologiques traduit le premier niveau de la gestion efficiente des ressources naturelles afférentes aux deux zones.

En hivernage, l'activité agricole et pastorale se déroule dans le Jeeri ; l'eau, le pâturage permettent l'exercice desdites activités. A la fin de la décrue, celle-ci est concentrée au Waalo. L'accessibilité relative du Waalo, suite à la réalisation de certaines infrastructures (bac, routes et pistes) et l'introduction de la charrette ont entraîné une très grande mobilité entre Nénette et Guédé Wouro au Waalo. Pour ces raisons, le délai qui s'écoule entre les semis et le désherbage est mis à profit pour remonter au Waalo. Par ailleurs, la production agricole n'est plus emmagasinée au Waalo.

Le Jeeri. Les spéculations que sont le mil, le béref et le niébé, cultivés en association auparavant avec une prédominance du mil et du béref, cèdent la place à la combinaison béref/niébé et oseille. Il en est ainsi en raison de la faiblesse de la pluviométrie et des acridiens.

Ainsi, selon notre interlocuteur (53 ans), “la dernière récolte de mil remonte à la naissance de mon fils aîné âgé aujourd’hui de 18 ans. Le mil même s’il promet chaque année, n’a pas le temps de mûrir, les pluies s’arrêtant et les oiseaux détruisant les tiges qui sont donnés au bétail.

Dans cette nouvelle combinaison, le béref occupe la plus grande partie de la superficie, puis le niébé ; quant à l’oseille, il est cultivé aux alentours du champ qui est clôturé. Un mois avant la pluie, le béref est enfoui dans le sol en raison de sa résistance aux granivores et insectes. Le niébé, vulnérable aux insectes, est enfoui dès les premières pluies, après fenaison du béref. Le cycle végétatif court du niébé est tel qu’on est en mesure d’obtenir deux et même parfois trois récoltes avant que le béref ne soit arrivé à maturité.

Le Waalo. En fonction du niveau des crues et de l’état du sol, on a les combinaisons suivantes de cultures sur les terroirs des berges ; la patate, les arachides, le maïs et au-delà des bourrelets du fleuve le mil et le niébé. L’acte agricole débute sur les “Ingussa”, c’est-à-dire au-delà des bourrelets par la culture de mil; puis viennent les “Palléu avec le maïs, la patate et les arachides.

Présentement avec la culture irriguée, la tomate et le riz sont cultivés par les populations de Nénette, de même que les choux, le diakhatou et les carottes dans le jardin de 3 ha du groupement féminin de Nénette.

La transhumance entre le Jeeri et le Waalo est toujours pratiquée, ainsi que celle plus prononcée vers le Sud quand l’herbe se fera rare au Waalo.

Toutefois, la réalisation du forage de Nénette a atténué les déplacements à Coddjolel (10 km) et au Doué (10 km) où un jour sur deux le troupeau allait s’abreuver. L’espace libre entre les champs clôturés du Jeeri permet au troupeau de pâturer librement pendant l’hivernage. Pour éviter toutefois les conflits entre pasteurs-agriculteurs, la zone nord comprise entre Nénette et Agnam est affectée exclusivement au pâturage des animaux.

La gestion traditionnelle du risque a pour fondement principal la minimisation du risque.

1) A un système dépendant du régime pluviométrique est associé un autre relativement moins dépendant.

2) L’association des cultures est une assurance contre le risque attaché à un accident quelconque.

Les différentes plantes ne sont pas affectées de la même façon par les aléas climatiques. Au Jeeri, le mil a totalement disparu, laissant la place au béref et au niébé plus résistantes et moins exigeantes en eau. Au Waalo en revanche, il est toujours possible de s’en remettre aux cultures des terroirs en l’absence d’inondations importantes.

La maîtrise de l’eau étant totale, l’introduction de la culture irriguée est une assurance contre le risque, permettant aux populations de diversifier leur gamme de culture.

La réalisation d’infrastructures routières et l’introduction de la charrette a conduit à une plus grande mobilité des populations, facilitant le transport des récoltes et réduisant le risque attaché aux pertes à dos d’âne.

## III.2. LA STRATEGIE DE SECURISATION DU FONCIER AU WAALO

Objet de convoitises en raison de leurs positions particulières, trois formes de faire-valoir se distinguent nettement au Waalo :

- le faire-valoir direct,
- le prêt de terre : la terre est prêtée par son propriétaire au cours d'une saison moyennant le versement de l'assakal (dixième de la récolte),
- le rem-petiem : la terre est donnée à une personne, charge à celle-ci de la cultiver. A la récolte après déduction de l'assakal le produit est réparti en deux parts égales entre le propriétaire et le cultivateur.

Pour quatorze unités de l'échantillon, les trois modes de faire-valoir se structurent de la façon suivante :

- faire-valoir direct 50 %
- prêt de terre 28 %
- rem-petiem 21,42 %
- faire-valoir direct + prêt 14,28 %
- prêt + rem-petiem 7,1 %
- faire-valoir direct + prêt + rem-petiem 7,1 %

La totalité des unités de l'échantillon possèdent en propre des terres au Waalo acquise par héritage. Seules deux unités de cet échantillon ont étendu leur possession par rachat de terres après 1973.

Du tableau ci-dessus il ressort que si la moitié des unités de l'échantillon exploitent en faire-valoir direct leurs terres, 28,56 % de ceux-ci ne font appel ni au prêt de terre, ni au rem-petiem. Pour ce groupe, les terres sont régulièrement inondées et la main-d'œuvre familiale disponible est suffisante pour en assurer l'exploitation.

En revanche, on distingue deux autres groupes qui se singularisent par le fait que le premier a pour trait majeur la possession de superficies bien situées que la main-d'œuvre familiale n'est pas en mesure d'exploiter toutes.

Ce premier groupe (21,38 %) entre alors dans des relations contractuelles avec le second groupe (28,7 %) qui dispose insuffisamment de terres, irrégulièrement inondées. Ainsi, 14,28 % des éléments du premier groupe allouent des terres en prêt à ceux du second et 7,1 % prêtent ou laissent leurs terres en rem-petiem à ceux du second groupe.

La raison majeure de ces combinaisons tient aux risques inhérents à l'irrégularité des crues et à celui attaché à l'insuffisance de main-d'œuvre familiale ou de ressources financières qui permettent la mise en valeur des exploitations. Ainsi s'exprimaient certaines unités par rapport à ce fait :

H.S. BA : "J'ai de bonnes terres, mais je n'ai qu'un seul fils valide qui est ouvrier agricole à Richard-Toll, je prête alors mes terres."

S.D. SOW : "J'ai des terres, mais trois de mon Foyré sont installés à Dakar".

H. M. SY : "J'ai des terres qui ne sont pas souvent inondées alors j'emprunte des terres où je fais du rem-petiem".

Les relations contractuelles qui résultent de ces modes de tenure permettent par ailleurs, pour les uns (ceux qui sont le plus exposés au risque attaché à une déficience des crues) de disposer d'un lopin de terre assurant ainsi le minimum nécessaire à la consommation familiale. Pour les autres, d'obtenir un supplément de production sans charge supplémentaire dans une situation où la main-d'œuvre familiale n'est pas disponible et/ou les ressources financières sont insuffisantes.

En seconde lecture, les relations contractuelles décrites ci-dessus s'inscrivent dans une stratégie beaucoup plus vaste : la sécurisation du foncier. L'application effective de la

loi sur le domaine national, les opportunités ouvertes par les aménagements hydro-agricoles engendrent un regain de tension sur le foncier dans cette région dont l'invariant est bien la question foncière. A cet égard deux grandes stratégies de sécurisation du foncier bien distinctes se pratiquent à l'échelle du village.

### **III.2.1. L'APPLICATION DE LA LEGISLATION FONCIERE EN VIGUEUR**

Selon les termes de la loi, les superficies détenues qui ne sont pas en rapport avec les moyens de l'exploitant ne sauraient lui être affectées.

Pour préserver les propriétés foncières traditionnelles, les populations exploitent l'opportunité offerte par la loi instituant les groupements d'intérêt économique contournant ainsi le premier obstacle que constitue la condition des moyens de la valorisation. Dans la communauté rurale de Guédé-Village, on ne dénombre pas moins de 600 groupements de taille variable.

Les groupements sont installés sur les propriétés traditionnelles. Deux groupements se distinguent : le premier est relatif à l'association des membres d'une même famille ; l'autre concerne le regroupement des habitants d'un même village ayant des terres mitoyennes. Dans le second cas, les familles inscrivent tous leurs membres. Par ailleurs, il n'est pas exclu dans les deux situations qu'une même personne s'inscrive sous des patronymes différents. Tel est le cas du projet de Guédé-Wouro qui concerne les populations de Nénette et de ses hameaux environnants.

Au total, la constitution de groupement et la primauté accordée aux ayant-droit traditionnels en matière d'affectation des terres sécurisent le foncier traditionnel et atténuent les conflits entre les populations et entre celles-ci et le conseiller-rural à court terme. Selon le conseiller-rural, "les demandeurs réclament n'importe où des terres d'après les textes. Mais, pour éviter les problèmes en général, nous demandons, si les terres ne sont pas occupées, d'aller sur leurs possessions traditionnelles".

Toutefois à moyen et long terme, la notion de mise en valeur pourrait être porteuse de conflits, précisément si les conditions de réalisation des projets n'assurent pas la constitution d'un fonds d'accumulation par le paysan.

L'échec du projet pourrait engendrer la désaffectation ultérieure des terres. Ce risque est mis en relief par les propos du Président du Comité de gestion du forage "Est-ce qu'une seule personne peut travailler sans matériel, ni engrais, et semences ? Il faut du matériel. Les propriétaires risquent de perdre leurs terres au profit de ceux qui ne possèdent rien du tout".

Par ailleurs, cette stratégie d'appropriation de la législation par le biais des groupements ne rencontre pas l'assentiment de toute la population en particulier celui de l'aristocratie foncière.

Par rapport à la loi foncière et au projet, un des membres s'exprimait comme suit : "il y a la loi sur le domaine national, il y a les projets. Si quelqu'un exploite tes terres pendant plusieurs années, il peut refuser de quitter".

"Ce sont nos ancêtres qui sont les premiers ; ce qu'ils ont, les autres ne peuvent pas avoir la même chose. Hier à Guédé Wouro et Maniam, quand nos pères détenaient le pouvoir, on donnait les terres aux Peulhs, aux maures... il etc. Aujourd'hui, tout le monde est sur le même pied d'égalité, on n'a plus cette possibilité. Le projet de Guédé-Wouro sera sur notre champ qui faisait 22 hectares ; déjà deux champs sont dans le projet dont le meilleur qui produisait 90 bassines. Dans le projet je n'ai que 20 ares

qui n'ont pas encore été irriguées... Si les projets prennent toutes mes terres, quand mes fils seront à la retraite que vont-ils faire et nos petits-fils ? ... “

Ces propos édifiants de la part de l'aristocratie foncière se traduisent dans les faits par deux stratégies : la rotation du droit d'usage et le fractionnement de la terre.

### **III.2.2. LA ROTATION DU DROIT D'USAGE ET LE FRACTIONNEMENT DE LA TERRE**

La rotation du droit d'usage de la terre consiste soit à prêter la terre, soit à laisser celle-ci en Rem-Petiem à un acquéreur pendant une saison non renouvelable. L'année suivante, pour les mêmes raisons, la terre est confiée à une autre personne différente de la précédente et ainsi de suite.

Cette stratégie peut être formalisée comme suit, soient  $n_1, n_2, n_3, n_4, \dots$  etc., le nombre de champs traditionnels dont dispose un propriétaire à la saison  $t_1$ . La main-d'œuvre et les autres ressources dont dispose le propriétaire ne permettent de valoriser que les champs  $n_1, n_2$ , par exemple. Les autres parcelles  $n_3, n_4$  seront prêtées moyennant le versement de l'assakal ou laissées en Rem-Petiem (partage de la récolte) à un éventuel acquéreur. L'année suivante, le même processus reprend mais avec un autre acquéreur.

La stratégie de rotation du droit d'usage de la terre est une condition nécessaire, mais non suffisante dans la stratégie de sécurisation. Son objet est essentiellement de réduire le temps de présence sur la terre du métayer. Une telle stratégie évite tout litige ultérieur sur l'origine de la propriété.

Les superficies détenues étant de loin supérieures aux moyens nécessaires à leur mise en œuvre, une condition suffisante pour préserver le foncier consiste en son fractionnement entre les membres de la famille. Le fractionnement est fait de telle sorte que la superficie détenue par un membre soit compatible avec les moyens dont celui-ci dispose. Une telle stratégie conforme à la loi empêche que la propriété ou une partie de celle-ci ne soit affectée à d'autres n'appartenant pas à la famille, mais ayant les moyens de la valoriser. Par rapport à ce fait, un de nos interlocuteurs s'exprime comme suit : “j'ai perdu six champs que j'ai hérités de mon père.” J'ai préféré donner mes champs aux enfants de mon père qui étaient en Mauritanie, avant que les projets ne viennent tout prendre et que je me retrouve avec 20 ares dans les aménagements collectifs”.

Une autre stratégie consiste pour ceux qui ont résidé pendant une durée très longue à l'extérieur du village à marquer leur présence physique au moment des opérations culturelles de la décrue. La raison est d'abord de prouver que bien qu'étant, absent en permanence, il n'en demeure pas moins qu'ils ont des propriétés.

Cette stratégie est une stratégie de gestion de l'avenir. Car il s'agit, dans un futur proche, de réinvestir les revenus accumulés ailleurs dans la culture irriguée.

### **III.3. LA STRATEGIE DE SECURISATION ET D'ACCUMULATION PAR LE BETAIL**

Le capital que constitue le cheptel est une assurance face aux risques liés à une déficience de la production agricole. Le destockage des animaux, la consommation et la vente des sous-produits de l'élevage contribuent d'une part à la sécurité du vivrier et d'autre part à l'injection de capital dans l'agriculture ou le commerce et/ou la reconstitution du cheptel (voir tableau).

Le premier élément qui apparaît dans la stratégie est relatif à l'entretien du cheptel. Le cheptel se compose de bovins, de caprins et d'ovins. L'emplacement du cheptel : à

l'intérieur de la concession, deux enclos se distinguent : celui réservé aux petits ruminants (agneaux et cabris) et l'embouche pour la tabaski qui sont interdits de tout déplacement, l'eau et le fourrage leur sont apportés sur place.

Le soin privilégié accordé ainsi aux jeunes animaux réduit les risques auxquels ceux-ci sont exposés au cours des déplacements (maladies, perte de poids) à la recherche de pâturage, assurant de fait les conditions d'une bonne tenue et de reproduction du cheptel. Quant à l'embouche, le soin se justifie par l'opportunité d'obtenir des revenus supplémentaires en un laps de temps suffisamment court.

Sur les onze unités (78,57 %) de l'échantillon pour lesquels les informations sont disponibles 54,54 % recourent à la vente de bétail pour satisfaire leurs besoins de consommation courante ; 45,45 % avec le produit de ventes ou l'échange des animaux reconstituent le cheptel, et 27,27 % injectent le revenu tiré de la vente de bétail dans le commerce et 18,18 % dans l'agriculture.

La vente du cheptel, se combine avec la reconstitution de celui-ci soit par l'échange, soit par le produit des ventes. Ainsi, bien que la majorité des unités vendent le cheptel pour faire face aux besoins de consommation, 42,85 % de ce groupe prennent soin d'assurer un renouvellement de celui-ci, anticipant par-là même sur les gains futurs. Ainsi, une unité de cet échantillon s'exprime comme suit : "pendant les récoltes j'ai vendu cinq chèvres pour acheter des moutons, et ensuite j'ai vendu une vache pour acheter un sac de riz, de l'huile, du thé, du sucre". Il en est de même de ceux qui injectent les revenus tirés de la vente de bétail dans le commerce et l'agriculture. Ce processus d'accumulation par le bétail peut être illustré par les propos de deux de nos interlocuteurs.

"Nous savons que l'élevage, avec la sécheresse, une bonne partie du troupeau a été décimée, alors on a vendu des animaux et acheté des veaux avec le produit de ces ventes et les sommes qu'on avait, Seydou a ouvert un commerce ; deux ans après, il est allé à Agnam, le commerce ne marchait pas à Nénette ; ensuite avec l'argent du premier commerce, on a vendu quelques boeufs pour ouvrir le second commerce à Guédé. Il y a trois ans j'ai fait de même avec l'argent de mes frères et la vente des bœufs. Il y a cinq années mon frère Seydou a acheté une 404 camionnette".

Le second avance qu'il y a douze mois, j'ai vendu des animaux, avec les économies de ma femme j'ai pu ouvrir un commerce".

#### **III.4. LA STRATEGIE DE GESTION DU BESOIN DE LIQUIDITE: LE TROC APPARENT**

Le troc apparent se déroule à l'intérieur des concessions, chez les deux boutiquiers du village et au marché hebdomadaire de Agnam (mercredi) distant de 10 kilomètres. Les acteurs sont les boutiquiers et les femmes.

Toutes les céréales et le béréf s'échangent entre eux et les produits de première nécessité (huile, sucre, thé, poisson sec, cube Maggi, etc... ). Les instruments de mesure sont le "cordé" pour le lait, une grande et une petite cuillère en bois et le mudo pour les céréales. Le mudo qui fait 4 kilogrammes (kg) se subdivise en hamdat (2 kg), nifga (1 kg) et féccéré (0,5 kg).

Les termes de l'échange en nature des produits sont fonction du cycle agricole de chaque produit. Le prix sur le marché d'un produit est déterminé par la rareté relative du produit en question au moment de l'échange.

En considérant l'année, celle-ci peut être découpée suivant trois périodes :

- la première période qui va de janvier à mars correspond à la récolte des cultures de décrue : les récoltes des cultures de décrue et pluviales sont encore disponibles ;

- la seconde couvre les mois de mars à la mi-septembre ou soudure : les réserves sont largement entamées sinon épuisées ;
- la troisième concerne le laps de temps compris entre la mi-septembre et décembre ; elle correspond à la récolte des cultures pluviales.

Dans la première période, les prix du mil et du béréf sont respectivement de 200 FCFA et 15 FCFA. A partir de février le béréf va croître et atteindre 200 F CFA en fin de période (mars).

Le faible écart et la résorption de celui-ci justifie qu'en nature, un mudo de béréf s'échange contre un mudo de mil. De juin à la mi-septembre, on observe une première rupture dans l'évolution des termes de l'échange.

Les réserves de béréf sont quasiment épuisées et celles de mil sont encore disponibles mais connaissent une tendance à l'épuisement.

La relative abondance du mil par rapport au béréf explique qu'un mudo de béréf s'échange contre deux de mil.

Dans la dernière période, une seconde rupture intervient. on assiste à la fois à un effondrement du prix du béréf et à une croissance du prix du mil. L'effet, de la disponibilité du béréf et la rareté quasi-totale des réserves de mil inversent alors les termes de l'échange : deux mudos de béréf s'échangent contre un mudo, de mil. A partir de décembre, la situation est identique à la première période.

Les termes de l'échange entre le mil et le lait caillé sont déterminés comme auparavant ; c'est-à-dire selon la disponibilité de l'eau, du pâturage et du mil au moment de l'échange.

Les prix du marché des céréales et du beurre de vache déterminent les termes de l'échange en nature entre les céréales et le beurre de vache. Soit  $X$  le prix du litre de beurre de vache et  $X$ , le prix du mudo de céréales. L'équivalent du litre de beurre de vaches en céréales s'obtient en faisant le rapport  $X/XI$ .

Les échanges en nature chez le commerçant. A l'exception du lait et du beurre de vache, toutes les céréales et le béréf s'échangent contre les produits manufacturés chez les commerçants. La détermination des termes de l'échange tient aux caractéristiques particulières du marché.

En effet, le village se singularise par l'existence de deux boutiques. Le boutiquier, tout comme le villageois, s'approvisionne au marché hebdomadaire situé à 10 km et au même prix. L'acheteur, lui, se particularise par la faiblesse de son pouvoir d'achat et la faible détention de liquidités. Pour satisfaire un besoin pressant, il ne peut trouver le produit que dans un rayon d'au moins 10 km (cloisonnement) du marché ou attendre le marché hebdomadaire suivant, moyennant 250 F CFA de frais de transport. Dans ces conditions, le seul recours qui lui est offert est de s'en remettre au boutiquier avec ce dont il dispose en nature pour obtenir l'équivalent en produits manufacturés.

Le boutiquier, en référence au prix du marché, lui offre la contrepartie en produits manufacturés diminuée d'une certaine somme qui s'assimile à une marge de sécurité. Il en est ainsi car le produit ne sera vendu qu'après un certain délai à un cours qui pourrait lui être défavorable.

En raison précisément de cette marge prélevée par le boutiquier, les populations se rendent le plus souvent possible au marché hebdomadaire : telle cette vieille personne "je vais chaque fois au marché hebdomadaire à pied, pour échanger le mil. Ici (Nénette), ils prennent le mudo à 200 F CFA, à Agnam (marché hebdomadaire), on l'échange entre 250 F CFA et 300 F CFA.

### **III.5. L'EMIGRATION**

Face aux risques d'origine agricole, l'émigration peut constituer une réponse efficace.

L'émigration contribue à la sécurité alimentaire et assure les conditions de l'accumulation élargie. Les ressources tirées de l'émigration servent d'abord à l'entretien de la famille, à l'acquisition d'un cheptel, à la constitution d'un fonds de commerce et/ou sont investies dans la culture irriguée.

Il ressort que chaque unité de l'échantillon comporte au moins un absent avec un maximum de trois, soit une moyenne de 1,46 absent.

La migration est à dominante saisonnière (71,42 celle permanente concerne 28,57 % (commerçants et fonctionnaires).

Age de départ se situe entre 17 et 18 ans. Les destinations privilégiées sont Dakar, Thiès et Kaolack.

Les activités sont localisées en majorité dans l'informel. Six unités de l'échantillon comportent des vendeurs de lait, trois des marchands ambulants et un vendeur de maïs grillé. La prédominance des activités de l'informel s'explique d'abord par le temps mis à la recherche d'un emploi et celui de reconversion nécessaire à ces activités.

Le temps de reconversion dans ces activités est quasi nul, car elles sont le prolongement en milieu urbain d'activités rurales (vente de lait et de maïs). Le monopole des filières par l'ethnie Haal-Pular (en particulier celle du lait) et les rapports de solidarité tissés au village facilitent l'accès à ces filières et réduisent d'autant le temps mis à la recherche d'un emploi. Enfin, ces activités (vente de maïs et de lait) sont de technique simple et requièrent des moyens modestes (fourneau, bassines, louches). Le capital de départ nécessaire à cet effet peu important, est financé aisément soit par apport personnel, soit par l'aide d'un parent.

Trois exemples vont servir à décrire le procès de sécurité et d'accumulation d'un émigrant, en référence à l'activité exercée : vente de maïs, vente de lait et la coupe de canne à la compagnie sucrière.

#### **III.5.1. STRATEGIE DE SECURITE ET D'ACCUMULATION PAR LA VENTE DE MAÏS**

Maodo, quitte Nénette en 1975 à 20 ans, vendeur tour à tour de cola et de maïs grillé pour une brève période, il finira par être vendeur de lait dans un grand marché de Dakar. Pendant quatre années, il est resté avec son frère (vendeur de lait). La présence aux côtés de son frère lui permet de faire l'apprentissage de la fabrication du lait. En retour, il est rémunéré sur une partie du bénéfice. Le montant cumulé du bénéfice et l'aide de son frère qui lui offre un sac de lait en poudre, il s'installe à son propre compte : il prend en location une cantine à 1 000 P CFA, achète des ustensiles (écumoire, louches, bassines).

Par la suite, il acquiert une cantine plus grande à 65 000 F CFA \* durant son absence (2 mois), le marché brûle, le préjudice causé par le sinistre se monte à 10 bassines en caoutchouc, 2 sacs de lait en poudre (27 000 F) et

75 000 F CFA. Après ce sinistre, il recommence par la location d'une cantine dont le coût est estimé à 200 000 F CFA (terrain + construction).

La vente débute par l'ouverture d'une caisse destinée au bénéfice. Le produit de la vente sert en premier au remboursement de l'emprunt (lait en poudre, ustensiles, etc...). Libre de tout engagement vis-à-vis de ses débiteurs, le processus de reproduction du capital et d'accumulation débute par l'acquisition d'un sac puis un second, etc. Au bout du ler.



sac, assuré d'avoir un bon capital, il retourne à Nénette. Le retour est précédé par la sécurisation de l'emplacement. Pour cela, il cherche un autre vendeur (Peulh), assure la location et le capital circulant (lait en poudre, comprimés).

Les revenus tirés de la vente de lait servent à l'achat de biens de consommations, à l'acquisition du bétail et sont aussi investis dans l'agriculture de décrue (ouvrier agricole) ou irriguée, acquisition de semences, engrais. En général, l'absence de deux mois correspond aux deux mois précédant la Tabaski, celle-ci est par ailleurs mise à profit pour l'achat de moutons en vue de la revente. Selon notre interlocuteur, "chaque fois que je dois venir à Nénette, c'est avant la Tabaski ; j'achète du lait en poudre, du poisson sec, du mil, du riz, il y a trois ans j'ai acheté des moutons, il y a cinq années j'ai acheté les boeufs ; et j'engage des ouvriers pour la culture".

### **III.5.2. STRATEGIE DE SECURITE ET D'ACCUMULATION PAR LA VENTE DE LAIT**

Maodo, quitte Nénette en 1975 à 20 ans, vendeur tour à tour de cola et de maïs grillé pour une brève période, il finira par être vendeur de lait dans un grand marché de Dakar. Pendant quatre années, il est resté avec son frère (vendeur de lait). La présence aux côtés de son frère lui permet de faire l'apprentissage de la fabrication du lait. En retour, il est rémunéré sur une partie du bénéfice. Le montant cumulé du bénéfice et l'aide de son frère qui lui offre un sac de lait en poudre, il s'installe à son propre compte : il prend en location une *cantine* à 1 000 F CFA, achète des ustensiles (écumoire, louches, bassines).

Par la suite, il acquiert une cantine plus grande à 65 000 F CFA ; durant son absence (2 mois), le marché brûle, le préjudice causé par le sinistre se monte à 10 bassines en caoutchouc, 2 sacs de lait en poudre (27 OCOF) et 75 000 F CFA. Après ce sinistre, il recommence par la location d'une cantine dont le coût est estimé à 200 000 F CFA (terrain + construction).

La vente débute par l'ouverture d'une caisse destinée au bénéfice. Le produit de la vente sert en premier au remboursement de l'emprunt (lait en poudre, ustensiles, etc...). Libre de tout engagement vis-à-vis de ses débiteurs, le processus de reproduction du capital et d'accumulation débute par l'acquisition d'un sac puis un second, etc... Au bout du 10e sac, assuré d'avoir un bon capital, il retourne à Nénette. Le retour est précédé par la sécurisation de l'emplacement. Pour cela, il cherche un autre vendeur (Peulh), assure la location et le capital circulant (lait en poudre, comprimés).

Les revenus tirés de la vente de lait servent à l'achat de biens de consommations, à l'acquisition du bétail et sont aussi investis dans l'agriculture de décrue (ouvrier agricole) ou irriguée, acquisition de semences, engrais. En général, l'absence de deux mois correspond aux deux mois précédant la Tabaski, celle-ci est par ailleurs mise à profit pour l'achat de moutons en vue de la revente. Selon notre interlocuteur, "chaque fois que je dois venir à Nénette, c'est avant la Tabaski; j'achète du lait en poudre, du poisson sec, du mil, du riz, il y a trois ans j'ai acheté des moutons, il y a cinq années j'ai acheté les boeufs ; et j'engage des ouvriers pour la culture".

### **III.5.3. LE COUPEUR DE CANNE**

Idy, est ouvrier agricole (coupeur de canne) à la Compagnie Sucrière Sénégalaise à Richard-Toll, dans le département voisin. Depuis 1979, soit onze années de novembre à

mai-juin, il se rend à Richard-Toll, les cinq mois restant il est à Nénette. Il a obtenu cet emploi saisonnier grâce à son oncle qui travaille au dispensaire de ladite société.

Quotidiennement, il se réveille à 5h30, embarque une heure plus tard pour les champs de canne. Dès 7 heures, la coupe manuelle de canne effectuée par équipe de 50 ouvriers commence et ce jusqu'à 16h 30. A l'exception du dimanche, c'est environ 9h 30 mn de travail par jour.

Pour ce travail, la rémunération de Idy est composée du salaire de base fonction du rendement journalier, de la prime d'ancienneté et de l'indemnité savon. Les prélèvements effectués sur cette rémunération comprennent les prestations sociales, les impôts et la cotisation syndicale. En outre, Idy bénéficie du prêt de sucre pour la période de Ramadan.

La fiche de salaire des deux dernières campagnes qu'a effectuées Idy montre que le salaire de base entre dans la composition du revenu pour 81,90 % et 96,25 %.

Le salaire journalier étant extrêmement bas, l'objectif de maximisation du revenu se traduira par une intensification du travail de celui-ci. L'intensification du travail aura une double conséquence pour Idy ; dans un premier temps son revenu augmente, mais dans un second temps, l'effort fourni se répercutera sur les conditions physiques. Alors la période suivante, la dépréciation physique aura pour conséquence une chute des revenus. La chute des revenus qui en résulte sera comblée pour la période ultérieure par une intensification du travail, ce qui va engendrer une augmentation du salaire de base. Pour la période, le rendement moyen de Idy est de 5,36 tonnes (T) pour un écart type de 0,983 T.

Par ailleurs, on note que 54 % des journées de travail se situent en dessous de cette moyenne, c'est-à-dire, en moyennant un effort intense au travail les 46 % lui permettront soit de maintenir le niveau moyen et au mieux de le dépasser.

Si Idy arrivait à produire un rendement quotidien égal au rendement moyen tous les jours ouvrables, il obtiendrait un revenu de 78 936 F CFA. La mise en rapport de cette dernière donnée avec les relevés de salaire durant les deux campagnes montre qu'une seule fois sur il mois, un tel niveau a été atteint.

Les revenus générés par Idy servent pour une grande part à l'entretien de sa famille, car étant le seul valide de sa famille. Durant les onze années de présence à Richard-Toll, il s'est marié en 1974 et ce n'est que l'année dernière qu'il a commencé à investir dans le commerce.

## CONCLUSIONS

La dégradation de l'environnement, la nouvelle politique agricole, l'application effective de la loi sur le domaine national et le conflit frontalier entre le Sénégal et la Mauritanie définissent l'espace risque des populations de Nénette.

Face à ces risques, les populations élaborent et mettent en œuvre une pluralité de stratégies pour assurer les moyens de leur existence ou survie au sein du foyré (cuisine). Le foyré, dans ses rapports avec les autres foyrés, mais aussi avec le marché, est le cadre de gestion du risque. Le référentiel de gestion du risque ne saurait se réduire au décideur individuel des modèles néo-classiques. L'unité de main-d'œuvre est la famille et non l'individu. De ce fait, il est plus facile d'en diversifier l'activité économique dans le temps et l'espace.

La nécessité d'assurer les moyens d'existence de la famille exige en général une pluralité des sources de gains et d'activités susceptibles de faire vivre la famille. L'insécurité qui résulterait pour un foyré de ne disposer que d'une seule stratégie de

gestion du risque, justifie qu'en général le foyré ait recours à une ou plusieurs combinaisons de stratégies de gestion du risque.

Les principales stratégies individuelles qui sont combinées par les foyrés à Nénette sont :

- la gestion de l'espace agro-écologique,
- la sécurisation du foncier,
- la sécurité et l'accumulation par le bétail,
- la migration.

La décision d'adopter telle combinaison de stratégies au lieu d'une autre dépend des ressources dont dispose le foyré (terre, cheptel, main-d'œuvre).

Le mode d'utilisation de la main-d'œuvre du foyré et des autres ressources dont dispose le foyré constitue un aspect fondamental des stratégies de survie.

L'absence de contrôle direct de tiers sur la main-d'œuvre familiale permet au foyré de modifier, d'adapter dans le temps et l'espace l'utilisation de celle-ci.

L'allocation de la force de travail des foyrés d'une part entre les activités au village (agriculture pluviale, de décrue et irriguée, élevage, commerce) et d'autre part l'exode rural/migration diversifient les sources de gains. La pluralité des sources de revenus contribuent ainsi à stabiliser les moyens de subsistance de la famille.

Les modes de tenure observés sur le foncier résultent de l'inégalité du régime foncier traditionnel et des risques inhérents aux conditions agro-écologiques. Mais, cependant, avec les stratégies de sécurisation du foncier (fractionnement et rotation du droit d'usage de la terre) conséquences de la tension sur le foncier, il sera de plus en plus difficile de recourir à ces modes de tenure à l'avenir.

L'application effective de la loi sur le domaine national, les opportunités offertes par les barrages et la pression démographique justifient que la seule option qui est en mesure de sécuriser le foncier au Waalo est l'investissement.

La contrainte fondamentale des populations dans un proche avenir ne sera plus la force de travail mais bien le maintien de la fertilité des terres au moindre coût monétaire possible.

Probablement, on assistera à une aliénation foncière et à un développement du salariat agricole. Le rythme de la polarisation foncière qui découlerait de l'aliénation foncière dépendra du potentiel d'emploi salarié et de la migration. Précisément, si les gains provenant du salariat agricole et de la migration sont réinvestis dans l'exploitation familiale, on verrait alors nombre d'exploitations familiales se maintenir, malgré la tendance générale à la concentration foncière.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- B. BARRY: LA SENEGAMBIE du XVe au XIXe siècle : Traite Négrière, Islam, Conquête Coloniale. L'Harmattan, Racines du Présent 1988, p. 40.
- J. L. BALANS, C. COULOMB et J. M. CASTELLU : Autonomie locale et Intégration nationale du Sénégal PEDONE 1976.
- D. BROUILLY et J. P. CHAVAS : On Risk, Transactions and Economic Development in Semi Arid Tropics Economic Development and Cultural Change, Vol. 37, No 4e Jul. 1989, p. 719-736.
- H. P. BINSWANGER and R. ROSENZWEIG Behavioral and Material determinants of Production Relations in Agricultural, Journal of Development Studies 22 N\* 3 April 1986, 503-39.

- M. DANSOKHO “Les effets de l’aide au secteur agricole : le cas du Sénégal” (Projet CODESRIA 1988).
- P. GOULD - Man against his environment : a game theoretic approach” in Harris ; Rural Development : theories of peasant economy and agrarian change, HUTCHINSON University Press.
- JONES “Economic man in Africa” Food Research Institute Studies 1. 1960, p. 107-34.
- M. LIPTON - Game Against Nature theories of peasant decision -Making in Harris Rural-Development Theories of peasant economy and agrarian change, Hutchinson University Press.
- P. MINVIELLE - Migrations et Economie villageoises dans la vallée du Sénégal : Etude de trois villages de la Région de Matam. ORSTOM MAI 1976.
- D. ROBINSON, P. CURTIN et J. JOHNSON : A tentative chronology of Futa Toro from sixteenth through Nineteenth Centuries; Cahiers d’Etudes Africaines n’ 48, 1972, p. 555-592.
- J. E. STIGLITZ : Risque et Agriculture du Sénégal. Manuscrit (First Draft) 1986.
- SCHULTZ Transforming Traditional Agriculture. New-Haven, Conn : Yale University Press 1964.
- O. TOURE Les sociétés Peulh du Ferlo : Continuité, changements, menaces. Centre de Suivi Ecologique Dakar -Publication 1990.
- J. WEIGEL : Economie Rurale et Migration de la Région de Waoundé (vallée du Sénégal). Etude de deux villages Soninké -Haal pular - ORSTOM MAI 1978.